
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8. AVRIL 1870.

NATURALISATION ORDINAIRE.

1^o Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOUTON.

I

Demande du sieur Guillaume-Edouard LANGOHR.

MESSIEURS,

Par requête en date du 7 janvier 1870, le sieur Langohr sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est né à Kohlscheid (Prusse), le 4 août 1828.

Après avoir fréquenté les cours de l'école normale de Rolduc, il fut nommé en 1851, instituteur communal à Montzen et n'a pas cessé d'y résider depuis cette époque.

Il a, en outre, rempli cette année, à titre provisoire, les fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.

Il s'est marié, en 1868, à une femme belge et n'a pas l'intention de retourner dans son pays natal.

Sa conduite et sa moralité ne laissent rien à désirer, et il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission est d'avis qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
D. MOUTON.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

II

Demande du sieur Jean-Adolphe ZINNEN.

MESSIEURS,

Le sieur Zinnen est né à Larochette (grand-duché de Luxembourg), le 5 juillet 1838.

Il a quitté cette ville pour prendre du service dans l'armée belge, en 1857, et réside actuellement à Molenbeek-Saint-Jean.

Il a servi comme musicien gagiste au 1^{er} régiment de ligne, puis au régiment des guides qu'il a quitté à l'expiration de son engagement, le 30 juin 1869.

Il est attaché à l'orchestre du théâtre de la Monnaie.

Les autorités consultées donnent des renseignements favorables sur sa conduite et son honorabilité.

Votre commission estime qu'il y a lieu de lui accorder la faveur qu'il sollicite, le pétitionnaire étant exempt du droit d'enregistrement aux termes de la loi du 30 décembre 1853.

Le Rapporteur,

D. MOUTON.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

2^o Rapports faits, au nom de la commission, par M. BOUVIER-EVENEPOEL.

III

Demande du sieur Jean-Joseph VERHOEVEN.

MESSIEURS,

Le sieur Verhoeven, né à Ruremonde, le 29 mars 1824, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire réside à Bruxelles depuis 1850, époque à laquelle il est venu se fixer en Belgique; en 1858, il a épousé une femme belge; de cette union est né un enfant.

Après avoir travaillé plusieurs années comme ouvrier chaudronnier, il s'est établi comme maître; ses affaires ont si bien prospéré qu'il est aujourd'hui propriétaire de la maison qu'il habite, évaluée à environ 40,000 francs.

Les antécédents du pétitionnaire étant bons, votre commission a l'honneur de vous proposer de prendre en considération la demande du sieur Vanhoeven, en le soumettant au paiement du droit d'enregistrement, qu'il a pris l'engagement d'acquitter, le cas échéant.

Le Rapporteur,
BOUVIER-EVENEPOEL.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.

IV

Demande du sieur Guillaume BERNAYS.

MESSIEURS,

Le sieur Bernays, né à Coblenz, le 13 février 1848, sollicite la naturalisation ordinaire. En 1861, il est venu avec sa famille habiter Bruxelles, où il a achevé ses études humanitaires à l'athénée et suivi les cours de l'université. Pourvu d'un diplôme de docteur en droit, le 11 août 1868, il a été autorisé, par arrêté royal en date du 12 octobre suivant, à établir son domicile en Belgique. Le pétitionnaire a prêté, le 13 du même mois, le serment d'avocat, devant la cour d'appel de Bruxelles et s'est fixé à Anvers, où il fait actuellement son stage.

Ses débuts au barreau de cette ville font bien augurer de l'avenir de ce jeune homme dont la conduite et la moralité ont toujours été à l'abri de tout reproche.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Bernays, en le soumettant au paiement du droit d'enregistrement qu'il a promis d'acquitter.

Le Rapporteur,
BOUVIER-EVENEPOEL.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.
